

Information du 04.04.2019

« Politique du personnel » et « Révision LPers/RPers » : grâce à votre participation, les travaux vont bon train !

Les projets « Politique du personnel » et « Révision LPers/RPers » sont deux grands chantiers dont le but final est de mettre en œuvre des conditions de travail modernes.

Projet « Politique du personnel »

Ce projet est arrivé à la fin d'une étape déterminante : toutes vos contributions ont été recueillies. Un grand merci à vous toutes et tous pour votre engagement. Plus de 9000 personnes, soit 44 % de l'ensemble du personnel de l'Etat, ont répondu à l'**Enquête auprès du personnel** durant le mois de janvier. Les résultats qualitatifs de l'enquête seront intégrés directement dans la vision et les axes stratégiques de la nouvelle Politique du personnel.

Vous avez également été très nombreux, soit plus de 350 personnes, à nous transmettre avec enthousiasme vos idées et vos préoccupations à l'occasion des sept **Cafés RH** bilingues qui ont eu lieu de la mi-février à début mars. Vos très riches contributions ont été compilées en fonction des priorités que vous leur avez données. Les différentes mesures et actions proposées contribueront au développement des axes stratégiques et du plan d'action.

Le Groupe de travail va désormais poursuivre ses travaux. Il devra notamment opérer des choix parmi vos très nombreuses contributions avant de les proposer au Conseil d'Etat. D'ici la fin de l'été, la vision et la stratégie seront arrêtées. Le plan d'action sera élaboré durant la deuxième partie de l'année 2019.

Projet « Révision LPers/RPers »

Les travaux ont débuté au mois de février 2019. L'objectif est de positionner l'Etat comme un employeur attractif, compétitif et social. Pour y parvenir, l'Etat a besoin d'une gestion du personnel dynamique, dont les bases seront tout d'abord définies dans le projet « Politique du personnel ». Pour le projet « Révision LPers/RPers », un groupe de travail inter-direction a été nommé par le Conseil d'Etat. L'équipe de projet consultera également à intervalles réguliers les partenaires sociaux. La première phase des travaux consiste à délimiter les thèmes juridiques et les articles de loi qui devront être révisés. Suivra ensuite la rédaction du projet proprement dite, sa mise en consultation et la transmission du projet définitif au Grand Conseil en 2020.

En vous remerciant de votre implication, je vous adresse mes meilleures salutations.

Georges Godel
Directeur des finances, président de la DCEQP

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

